

Commune :  
LA BRËSSE (075)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1986Z  
Document vérifié et numéroté le 13/09/2018  
A Epinal  
Par LAURENT Marion  
Inspectrice  
Signé

Bureau antenne du cadastre de REMIREMONT  
Centre des Finances Publiques  
15, rue Paul Doumer  
88206 REMIREMONT CEDEX  
Téléphone : 03 29 23 44 44  
Fax : 03 29 23 44 58  
banl.remiremont@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AW  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 13/09/2018  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
-----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé .  
Par JACQUEL (2)  
Réf. : 13417  
Le 14/08/2018

(1) Réviser les mentions inscrites. La formule A s'applique que dans le cas d'un arpentage (plan dressé) par voie directe à [a]. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué sur le terrain le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agissant en tant que géomètre : expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...  
(3) Présenter les noms et qualités de quatre (4) titulaires (propriétaire, usufruitier, etc.) ou de quatre (4) de l'autorité compétente, etc...

*Modification selon les énonciations d'un acte authentique*

